

Nicolas Doré, Ademe

« Nos messages : #FaistaFDES et #FaistonPEP ! »

Un an après le lancement de l'expérimentation du label E+/C-, Nicolas Doré dresse un premier bilan de la mobilisation des acteurs de la construction. Il incite notamment les industriels à élaborer leurs FDES⁽¹⁾ et leurs PEP⁽²⁾ afin de disposer des données énergétiques et environnementales des produits.



Nicolas Doré, chef de service adjoint
Bâtiment de l'Ademe

CFP : Où en sommes-nous de l'expérimentation du label E+/C- un peu plus d'un an après son lancement ?

Nicolas Doré : C'est un vrai succès ! Nous observons un véritable engouement des professionnels, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études qui s'engagent dedans. Bien sûr tout n'est pas parfait. Mais ce qui est nouveau avec ce label et sur quoi nous insistons, c'est l'aspect collaboratif de cette expérimentation, qui se déroule selon un mode de coconception et de partage avec la filière. C'est pourquoi nous invitons tous les professionnels à se rendre sur le site www.batiment-energiecarbone.fr/ dans la partie « Je participe à l'expérimentation » pour une vraie collaboration de tous les acteurs à la préparation de la future réglementation environnementale de 2020. Derrière ce site, il y a un observatoire, une base de données, où tous les maîtres d'ouvrage

motivés entrent les données énergétiques, environnementales et économiques de leurs bâtiments.

Quel est le rôle de cet observatoire et quels en sont les premiers enseignements ?

N. D. : Fournir ces informations sur les bâtiments est une manière très concrète de participer à l'expérimentation. Cela permettra de voir où sont les meilleurs et où sont les moins bons, et également d'affiner le calage de seuils. Plus on aura de données, plus on pourra disposer de seuils fins et précis dans la réglementation. Pour le moment, une centaine de bâtiments sont enregistrés. Nous avons effectué les premières exploitations de cette base de données, sachant que pour l'instant elle n'est pas du tout représentative. La majorité des bâtiments renseignés sont au niveau Energie 2, ce qui ne veut pas dire que nous allons caler la future réglementation au niveau E2, loin de là ! Ces bâtiments sont des bâtiments déjà construits et réceptionnés, pour lesquels il n'y a pas eu de vraie volonté d'optimiser le E ou le C. L'idée, c'est que le maître d'ouvrage se dise qu'aujourd'hui il construit un bâtiment en respectant la RT 2012 et qu'il va un peu plus loin en effectuant ensuite une évaluation a posteriori du label. Ainsi, il est tout à fait

normal de trouver du niveau E2, beaucoup de E1 et également du E0. N'oublions pas qu'il s'agit d'une expérimentation et, dans cette expérimentation, nous avons besoin de tous les bâtiments, y compris de ceux qui ne sont pas E1 ni C1. Un niveau E0/C0 est aussi important qu'un E4/C2. Et même, il ne faudrait pas que dans la base de données nous n'ayons que des E4/C2, sinon nous aurions peut-être une vision un peu tronquée de la réalité et, par conséquent, des exigences trop importantes. Nous savons qu'il y a un effort à faire sur le carbone mais nous ne sommes pas surpris : ces bâtiments n'ont pas été spécialement éco-conçus. Pour le moment, dans les bâtiments renseignés dans la base de données, le tertiaire est sous-représenté. Il s'agit essentiellement de logements : un bâtiment sur trois est du logement collectif et deux sur trois de la maison individuelle. J'en appelle aux maîtres d'ouvrage tertiaires car nous devons aussi déterminer des seuils pour ce secteur. Mais je pense que cela va se rééquilibrer dès l'année prochaine.

Comment évolue la base Inies⁽³⁾ ?

N. D. : Elle est devenue un organe vraiment très important de l'expérimentation. Elle existe depuis longtemps mais là elle endosse un rôle un peu différent et plus officiel. Auparavant, on y retrouvait de

⁽¹⁾ Fiche de déclaration environnementale et sanitaire qui présente les résultats de l'Analyse de cycle de vie d'un produit de construction.

⁽²⁾ Profil environnemental produit qui présente les données environnementales pour les équipements.

⁽³⁾ Inies : base nationale de référence sur les caractéristiques environnementales et sanitaires pour le bâtiment, développée depuis 2004.

nombreuses FDES⁽¹⁾, essentiellement de matériaux de construction. Elle est aujourd'hui devenue la base de référence de toutes les données environnementales de l'expérimentation. On y a ajouté les données environnementales des équipements, les PEP. Car l'un des principaux points de discussion actuellement autour du label, c'est qu'il y a encore beaucoup de données génériques. Nous invitons donc les industriels à effectuer leurs FDES et leurs PEP. Plus nous aurons de données précises, meilleurs seront les calculs ACV. En effet, difficile de tirer des conclusions à partir d'ACV contenant un grand nombre de données par défaut. Notre message fort est : #Fais-taFDES et #Fais-tonPEP. Certaines filières sont plus engagées que d'autres dans cette démarche, notamment celles qui sont bien structurées et bien dotées financièrement. La filière du génie climatique, via Unielima, en fait partie. Il est vrai que cela prend du temps et demande un certain investissement. Tous n'ont pas encore pris conscience de l'importance de ces données. Mais soyons clairs : un industriel qui veut vendre ses produits dans le neuf doit passer par l'élaboration de ses FDES et de ses PEP, sinon bientôt il ne pourra plus les vendre sur ce marché. Certains industriels expriment leur mécontentement, disant qu'ils ont fait la démarche mais que leurs données ne sont toujours pas dans la base Inies. Oui, c'est vrai, et c'est parce que cette base évolue beaucoup. Auparavant, n'importe quel industriel déposait sa FDES et elle n'était ni vérifiée ni contrôlée. Comme cette base a désormais des vocations réglementaires, toute donnée environnementale déposée est vérifiée par un tiers. Par conséquent, et ça peut paraître paradoxal mais c'est normal : le nombre de données a diminué et c'est parce que le processus de vérification est en cours. Un grand nombre d'entre elles ont été archivées, le temps de procéder à ce contrôle.

Quel est le rôle du programme Obec, lancé il y a un an, et quels sont les premiers résultats ?

N. D. : Le principal objectif de ce programme est de faire monter en compétence la filière sur le calcul ACV. Ce n'est pas l'aspect énergie qui pose problème aux bureaux d'études et aux maîtres d'ouvrage, ce sont des calculs qu'ils font depuis longtemps, dans la continuité de la réglementation thermique. Mais la partie carbone est une vraie nouveauté pour eux et tout le monde a besoin de s'approprier cette nouvelle notion d'ACV.

Le programme se décompose en 13 communautés régionales animées par 13 bureaux d'études référents. Ils ont une mission de deux ans, financée par l'Ademe, de sensibiliser les acteurs locaux de la construction neuve de leur région, via de l'information, de la formation, des réunions de partage d'expérience. Leur deuxième mission est de réaliser des

Il serait dommage de dire d'entrée de jeu aux professionnels «vous serez soit bons en énergie, soit bons en carbone». Il est possible d'atteindre un niveau satisfaisant pour les deux.

calculs ACV de deux types : d'une part pour 20 bâtiments déjà livrés RT 2012 afin de renseigner la base de données ; d'autre part, 10 ACV en phase conception, en accompagnement des maîtres d'ouvrage en amont de leur projet, avec une volonté d'optimisation des critères énergie et carbone. Au total, ce seront donc près de 400 bâtiments qui seront intégrés dans l'observatoire. Aujourd'hui, on compte 550 partenaires engagés et un objectif atteint aux deux tiers puisque 200 bâtiments ont été identifiés, dans 10 régions sur 13. Et grâce à ce programme, nous allons pouvoir rééquilibrer la base

de données puisque nous avons beaucoup de tertiaire, en majorité des établissements d'enseignement, ainsi que des immeubles de bureaux. Il faut préciser que tout ceci est gratuit pour le maître d'ouvrage et que l'Ademe est prête à étudier toute proposition de cofinancement pour des démarches d'élaboration de FDES. L'idée est de continuer dans cette dynamique et, à moyen terme, ou pour ceux qui veulent encore davantage de performances, d'avoir une réflexion à l'échelle de l'ilot et plus seulement du bâtiment, pour aller progressivement vers la notion de quartiers E+/C-.

Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, a annoncé que le label allait évoluer et qu'il laisserait notamment la possibilité de choisir entre faire du E+ ou du C-. S'agit-il d'une révision à la baisse des exigences ?

N. D. : Certaines filières nous disent en effet depuis quelques mois qu'il est compliqué d'optimiser à la fois le E et le C, et qu'il va falloir faire un choix. Notre discours est de dire que si, il est tout de même techniquement possible d'optimiser les deux à la fois. Il est évident qu'on ne pourra pas être excellent sur les deux mais cette volonté d'aller vers les deux doit perdurer. Il serait dommage de dire d'entrée de jeu aux professionnels «vous serez soit bons en énergie, soit bons en carbone». Il est possible d'atteindre un niveau satisfaisant pour les deux.

Cela se fera de manière progressive : avec la future réglementation, on laissera peut-être encore le choix entre énergie et carbone, et cela mettra quelques années pour parvenir à être performant sur les deux. Le référentiel évolue tous les jours, c'est tout l'intérêt de l'expérimentation. Les fluides frigorigènes, pour lesquels les calculs ACV ont été modifiés pour plus de précision, suite aux demandes des industriels du génie climatique, en sont un bon exemple. ■

(Suite de l'entretien page 26)

«Les industriels de la pompe à chaleur doivent baisser leurs prix»

Dans sa Vision Energie Climat 2035-2050, l'Ademe compte beaucoup sur la pompe à chaleur pour atteindre ses objectifs d'énergies renouvelables. Mais ce n'est pas une nouveauté ! Il s'agit simplement de mises à jour de la prospective 2030-2050 parue il y a quatre ans. Cela correspond à la prise en compte du changement climatique, avec une tendance de fond : à cet horizon, un logement sur deux sera équipé d'une pompe à chaleur destinée avant tout au chauffage, mais qui sera réversible. La part des Pac dans la chaleur renouvelable devra passer, entre 2010 et 2050, de 13 % à 47 % en résidentiel et de 0 à 49 % en tertiaire. Toutes les formes de Pac sont concernées : chauffe-eau thermodynamiques, Pac électriques, gaz ou hybrides. Mais ces matériels devront atteindre un Scop moyen de 4 en chauffage et en climatisation, soit une hausse de + 30 % par rapport à la situation actuelle, et utiliser peu de matériaux sur tout leur cycle de vie. Cela veut dire que dans la comptabilisation de l'énergie consommée annuellement par chaque bâtiment, il y aura davantage de consommations de climatisation l'été, c'est un fait, qu'il faudra compenser par moins de chauffage en hiver, une meilleure isolation, une

meilleure maîtrise de la ventilation, des apports solaires, etc. Mais pour cela, la Pac ne doit pas rester un produit haut de gamme, et le radiateur électrique le produit d'entrée de gamme. Si l'on veut atteindre les objectifs de neutralité carbone et de parc BBC à l'horizon 2050, il va falloir généraliser la Pac et pour cela faire baisser les prix. Il faudra également faire en sorte de concevoir des équipements utilisant moins de fluide frigorigène et à GWP plus faible, dans un circuit plus étanche, le problème des fuites étant à mon sens largement sous-estimé. C'est une vraie nécessité que d'inciter les industriels à innover sur ces points. On nous rétorque qu'innover d'un côté et baisser les prix de l'autre, ce n'est pas possible, mais je reste persuadé que si. Toutes les filières le font. L'innovation, cela peut aussi être de maintenir la performance à un coût moins élevé. Sans la baisse des prix des Pac, nous n'atteindrons jamais les objectifs à 2050. D'autant que dans notre prospective 2035-2050, dont les trois piliers sont la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables, nous évoquons un rythme de rénovation d'un million de logements par an, soit le double des objectifs énoncés.»